Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260321-D1_CM_210326-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars à quinze heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, ROLLAND Mathilde, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, HENRY Ludivine, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Secrétaire de séance : **ROLLAND Mathilde**

Nombre de membres : **15** Nombres absents **: 0** Nombre de votants : **15**	Date de la convocation **: 16/03/2026** Nombre de pouvoirs : 0

1.Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve le compte-rendu de la séance précédente, réalisée au cours du mandat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
De VALIDER le compte-rendu de la séance précédente.

Fait à TREGONNEAU, le .....8 AVR. 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le
Le Maire, - 8 AVR. 2026

MAIRIE DE TREGONNEAU ★ Côtes - d'Armor ★

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le - 8 AVR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU ★ Côtes - d'Armor ★

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,